Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 022-212201354-20261022-66_10_26-DE

Louargat
Louergad

COMMUNE DE LOUARGAT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 octobre

DATE DE CONVOCATION 14 octobre 2026	L'an deux mil vingt-six le 22 octobre à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur L'HEVEDER Hervé, Maire **Membres convoqués** : Mrs LE BLEVENNEC, JEGOU, LE GOAS, LE BORGNE, LE PENNEC, SCOLAN, Mmes QUELEN, LE JANNE, LEROY, HERVE, DENOUEL, FER, CARMES, ANDRE, FRANCOIS **Membres absents** : Mrs LE PEUCH, PODER, FEJEAN **Procurations** : Mr FEJEAN à Mr L'HEVEDER Hervé **Secrétaire** : Mme FER Alizée
DATE D'AFFICHAGE 14 octobre 2026	
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19 PRESENTS : 17 PROCURATIONS : 1 VOTANTS : 18	

66-10-26 TRAVAUX – Réglementation des coupures d'éclairage public

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que :

CONSIDERANT la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse, les émissions de gaz à effet de serre et de réduire la consommation d'énergie ;

CONSIDERANT qu'à certaines heures (plages horaires peu fréquentée) l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue.

Monsieur le Maire propose que l'éclairage public soit éteint de 21h à 6h45, tous les jours de la semaine, et de manière permanente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve l'extinction de l'éclairage public de 21h à 6h45

Fait et délibéré, les jour mois et an susdits.
Ont signé les membres présents.
Extrait certifié exécutoire,

Le Maire,
Hervé L'HEVEDER

Pour Le Maire empêché
et par délégation

MAIRIE de LOUARGAT 22540

Philippe JÉGOU
Adjoint au Maire